

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane
(Association)

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

1- Présentation de l'établissement.....	3
2- Faits majeurs.....	3
3- Activités et résultats de la FAG	
3-1 Situation de la FAG association.....	3
3-2 Situation du fonds de solidarité.....	4
3-3 Indemnités allouées à l'ensemble des membres du conseil.....	4
3-4 Evénements postérieurs à la clôture.....	4

1 - Présentation de l'établissement

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, association loi 1901 exerce un rôle de promotion, de représentation et de contrôle de toutes les composantes du Groupe.

Elle fait partie du Crédit Mutuel Antilles-Guyane qui est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le groupe Crédit Mutuel Antilles Guyane est composé de :

- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane ;
- vingt-cinq Caisses locales réparties en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint Martin.
- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane,

Monsieur Pierre JULIUS assure la présidence des Conseils d'Administration de la Fédération.

La direction générale est tenue par Monsieur Alain DELSERIEYS. Localement la fonction de Directeur Général délégué est assurée par Monsieur Léon WENCKER en remplacement de Monsieur François WAGNER.

.

2 - Faits majeurs

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Prise de fonction de Léon WENCKER en qualité de Directeur Général Délégué depuis juillet 2015.
- L'ouverture la caisse de Rémire Montjoly depuis septembre 2015

3- Activités et résultats de la FAG

3-1 Situation de la F.A.G. Association.

Les bilans et compte de résultat sont présentés en séparant les 2 activités de l'association :

1. Le fonctionnement général qui reprend les charges de fonctionnement (Frais de personnel, de locaux, animation commerciale, inspection, etc.), de l'association qui sont couvertes par les cotisations fédérales.

2. Le fonds de solidarité qui gère la solidarité pour l'ensemble des entités du Groupe (cf.3.2).

Le total de bilan s'élève à 4.970 K€ dont 895 K€ pour le fonctionnement et 4.075 K€ pour le fonds de solidarité.

Le montant de cotisations appelées auprès des caisses locales pour le fonctionnement de l'association s'élève à 4.552 K€ contre 4 723 K€ en 2014.

Le résultat se fixe à 2 K€ contre 17 K€ en 2014,

3-2 Situation du fonds de solidarité

Le fonds de solidarité a reçu :

- en fin d'exercice une contribution de 570 K€ de l'ensemble des caisses locales,
- un remboursement de deux caisses antérieurement déficitaires de 145 K€

Le fonds de solidarité a versé :

- 713 K€ de subventions à 3 caisses locales.

L'encours des 4 caisses restantes adhérentes au fonds au 31 décembre 2015 s'élève désormais à 3.671 K€ (engagement reçu de remboursement de la part des CCM)

Caisses locales	ENCOURS 31.12.14	DEMANDES 2015	REMOURS. 2015	ENCOURS 31.12.15
Le Gosier	87 214	0	87 214	0
Sainte-Rose	1 286 200	0	57 700	1 228 500
Basse Terre	584 700	94 700	0	679 400
Le Moule	843 100	279 300	0	1 122 400
Abymes	301 400	339 300	0	640 700
Total	3 102 614	713 300	144 914	3 671 000

3-3 Indemnités allouées à l'ensemble des membres des Conseils d'Administration.

Le montant global des Indemnités allouées à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 5 K€.

3-4 Evénement postérieur à la clôture.

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2015.

En application du règlement n° 94.03 du Comité de la réglementation Bancaire et Financière, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Fédération sis Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort de France.